

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session hiver 2020**

**POL 1301-30
Fondements de l'analyse politique
MERCREDI : 9 H 30 – 12 H 30**

Professeur : Xavier Lafrance
Bureau : A-3475
Téléphone : 987-3000, poste : 6917
Heures de bureau : Mercredi 12h30-14h
Ou sur rendez-vous
Courriel : lafrance.xavier@uqam.ca

Description du cours

Histoire, objets, approches et principales théories de la science politique. La question de la normativité. Les conceptions fondamentales du pouvoir. Les concepts de base (État, régime, conflit, clivage, opinion publique, force, action collective, etc.). Exemples de l'application de théories à l'analyse de problèmes et de phénomènes politiques contemporains. Évolutions récentes dans la discipline.

Objectifs du cours

Ce cours offrira une présentation des fondements de l'analyse politique en deux temps. Une première partie présentera certaines des principales grandes approches théoriques en science politique. Une attention particulière sera donnée aux approches pluralistes et marxistes et aux dimensions normatives des théories politiques.

Une deuxième partie mobilisera ces théories pour l'analyse de divers enjeux politiques. Ce sera l'occasion de vérifier l'utilité et la validité des théories.

Démarche pédagogique

Les cours hebdomadaires seront magistraux. La discussion et les échanges critiques seront toutefois encouragés. Du matériel audiovisuel sera aussi mobilisé, lorsque pertinent.

Des conférencier-ère-s seront invité-e-s lorsque pertinent, pour certaines séances, tel qu'indiqué au calendrier ci-dessous.

Les lectures obligatoires sont nécessaires pour bien réussir le cours. La présence en classe chaque semaine l'est aussi. Les cours magistraux s'appuieront sur les lectures hebdomadaires, mais ils viendront aussi les compléter. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe et dans les lectures obligatoires.

Il n'y a pas de recueil pour ce cours. **Les lectures obligatoires seront mises en ligne chaque semaine, sur la page Moodle du cours.**

Pour me contacter, le mieux est encore de passer me voir lors de mes heures de bureau ou de prendre rendez-vous. Vous pouvez aussi me contacter par courriel – je répondrai normalement à l'intérieur d'un délai de 48 heures. Indiquez, s'il vous plaît, un objet pour chaque nouveau courriel. Il n'est pas possible d'avoir une discussion approfondie sur un sujet donné par courriel. Pour cela, venez me voir à mon bureau.

Évaluation

a) Deux fiches de lecture – pondération : $2 \times 15\% = 30\%$

Au cours de la session, vous devrez choisir deux textes, **un pour la première moitié de la session, un autre pour la deuxième moitié**, parmi les lectures obligatoires hebdomadaires **qui sont précédées d'un astérisque (*)**. Attention, pour la première moitié de la session, vous devez choisir parmi trois textes (séance 2 et séance 6). Chaque fiche devra être remise lors du cours suivant la semaine choisie.

Politique de retard pour les fiches de lecture : 5% pour la première journée, 10% pour la seconde journée, 15% pour la troisième et ainsi de suite. Le cachet du département fait foi de la date de remise du travail.

Tous les textes se trouvent sur la page Moodle du cours.

Chaque fiche doit avoir une longueur d'une à deux pages et l'étudiant-e devra dans chaque cas :

- **Fournir la référence exacte** du texte, en suivant les consignes du guide méthodologique du centre Paulo Freire (vous ne pouvez pas simplement copier la référence qui se trouve au plan de cours!);
- **Identifier la problématique et l'hypothèse** sans citer l'auteur-e. Il s'agit de présenter la problématique, et l'hypothèse dans vos propres mots ;
- **Identifier deux concepts clefs** et en donner la définition de l'auteur. En général, les concepts se trouvent dans l'hypothèse. Dans certains textes, les concepts se trouvent dans le cadre théorique.
- **Présenter deux arguments** sur la base desquels l'hypothèse est démontrée, défendue. À nouveau, les citations sont interdites. Exprimez-le dans vos propres mots tout en identifiant (par une référence) la partie du texte où ces arguments se trouvent ;
- **Construire une critique du texte.** Il ne s'agit pas d'émettre une opinion personnelle fondée sur des commentaires de type : « ce texte est bon, bien écrit, le texte est bien argumenté » ; « j'ai aimé le lire ». La critique porte sur la forme, c'est-à-dire sur les liens entre la problématique et l'hypothèse ; sur la clarté des définitions des concepts et leur utilisation ; sur la structure du texte, la cohérence de l'argumentation, de la méthode mobilisée ; sur les sources (leur crédibilité ainsi que leur présentation et identification), etc. La critique doit aussi porter sur le fond, c'est-à-dire sur la pertinence de la thèse (possiblement avec référence à une autre source avec une thèse similaire ou opposée); sur la validité et la pertinence des arguments. Ces arguments sont-ils assez développés, suffisants, acceptables (critères d'une croyance rationnellement justifiée) pour défendre la position du texte ? Par exemple, le texte adopte-t-il un point de vue critique sur sa propre position ?

b) Deux examens en classe – pondération : 2 x 35% = 70 %

- Examen de mi-session, en classe (20 février) : **35 %**
- Examen final, en classe (17 avril) : **35 %**

Les examens proposeront une liste de questions. Les étudiant-e-s devront répondre à certaines questions parmi cette liste pour chacun de ces examens. Les questions des examens porteront sur la matière présentée en classe et dans les lectures obligatoires.

**GRILLE DE CONVERSION
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

Note	Intervalle
A+	92,5 - 100
A	88,5 - 92,5
A-	84,5 - 88,5
B+	81,5 - 84,5
B	78,5 - 81,5
B-	74,5 - 78,5
C+	71,5 - 74,5
C	68,5 - 71,5
C-	64,5 - 68,5
D+	62,5 - 64,5
D	59,5 - 62,5
E	0 - 59,5

Calendrier et lectures obligatoires

PREMIÈRE PARTIE : ENJEUX THÉORIQUES

Séance 1 (9 janvier) : Présentation du cours et entente d'évaluation

Séance 2 (16 janvier) : L'enjeu de la neutralité en sciences sociales.

Lectures obligatoires :

J.-L. Loubet Del Bayle (1991). « Les problèmes de l'observation, » *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Paris : Privat, pp. 27-35.

*M. Weber (1963). « Le métier et la vocation de savant, » *Le savant et le politique*, Paris : Union générale des éditions, pp.76-88.

*M. Lowy (1973). « Science et révolution: objectivité et point de vue de classe dans les sciences sociales », *Dialectique et révolution*, Paris : Anthropos, pp. 202-11, 214-15, 229-36.

Lecture complémentaire :

R. Aron (1965) « De la philosophie à la sociologie politique, », *Démocratie et totalitarisme*, Paris : Gallimard.

S. Harding (2004). *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*. New York and London: Routledge.

C.W. Mills (2006). *L'imagination sociologique*, Paris : La Découverte.

M. Lowy (2012). *Les aventures de Karl Marx contre le baron de Münchhausen*, Paris : Syllepse, 2012.

B. Moore Jr. (1967). *Politics and Social Theory*, New York: Harper.

M. Weber (1986). *Le savant et le politique*, Paris : Plon.

Séance 3 (23 janvier) : La domination et la légitimité. Penser l'action sociale et politique.

Lecture obligatoire :

P. Combemal (2007). « Une sociologie des actions sociales », *Revue du MAUSS*, vol.1, no. 29, pp. 569-574.

H. Meadwell (2002). « La théorie du choix rationnel et ses critiques », *Sociologie et société*, vol. 34, no. 1, pp. 117-123.

O. Meier (2019). « Max Weber et la légitimité du pouvoir », *RES Magazine* : https://www.rse-magazine.com/Max-Weber-et-la-legitimite-du-pouvoir_a3424.html

Lectures complémentaires :

A. Downs (1958). *An Economic Theory of Democracy*, New York: Harper Collins.

S. Kalberg (2010). *Les valeurs, les idées, et les intérêts*, Paris : Éditions La Découverte.

V. Chibber (2017). « Rescuing Class from the Cultural Turn », *Catalyst*, vol. 1, no. 1.

M. Weber (2015). *La domination*, Paris: La Découverte.

Séance 4 (30 janvier) : Les approches fonctionnalistes/systémiques. Les approches (néo)institutionnalistes.

Lecture obligatoire :

D. Monière et J. Guay (1987). « La théorie systémique, » *Introduction aux théories politiques*, Montréal : Québec/Amérique.

A. Stone (1992). « Le « néo-institutionnalisme ». Défis conceptuels et méthodologiques », *Politix*, vol. 5, no. 20, pp. 156-168.

Lectures complémentaires :

G. Bergeron (1970). « Structure des « fonctionnalismes » en science politique », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 3, no. 2, pp. 205-240.

P. Hall et R. Taylor (1997) « La science politique et les trois néoinstitutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47^e année, no. 3-4, p. 469-496.

A. Lecours (2003). « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité? », *Politique et Sociétés*, vol. 21, no. 3, pp. 3-19.

Séance 5 (6 février) : La théorie des élites au pouvoir vs la théorie pluraliste.

Lecture obligatoire :

Monière et Guay (1987). « La théorie de la polyarchie », *Introduction aux théories politiques*, Montréal, Québec/Amérique.

Lectures complémentaires :

R. Aron (1987). « Du caractère oligarchique des régimes constitutionnels-pluralistes » *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, ch. 7.

R. Dahl (2000). "Why Market Capitalism Favors Democracy", in *On Democracy*, New Haven: Yale University Press, chs. 13.

S. Lukes (2005). *Power: A Radical View*, New York: Palgrave Macmillan.

C. W. Mills (2012). *L'Élite au pouvoir*, Marseille : Agone.

J. Schumpeter (1983). *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris : Payot, pp. 366-71, 384-85.

Séance 6 (13 février) La théorie marxiste de l'État.

Lecture obligatoire :

*R. Miliband (1982). « La concurrence imparfaite, » *L'État dans la société capitaliste*, Paris : Maspéro, pp. 165-185.

Lectures complémentaires :

Aronowitz, Stanley and Peter Brastis (dir.) (2002). *Paradigm Lost. State Theory Reconsidered*. University of Minnesota Press.

A. Artous *et al.* (2015). *Nature et forme de l'État capitaliste. Analyses marxistes contemporaines*. Ville Mont-Royal : M Éditeur.

R. Brenner (2015). « Le paradoxe du réformisme », *Période* : <http://revueperiode.net/le-paradoxe-du-reformisme/>

E. M. Wood (1995). *Democracy Against Capitalism*, New York: Verso, ch. 1-2

S. Clark (dir.) (1991). *The State Debate*. Londres et New York : Palgrave Macmillan.

Séance 7 (20 février) : Examen de mi-session

26 février – Semaine de lecture

DEUXIÈME PARTIE : ÉVALUATION DES THÉORIES

Séance 8 (6 mars) : Médias, opinion publique et fabrication du consensus

Visionnement du film *La fabrication du consensus*

Lecture obligatoire :

*N. Chomsky et E. Herman (2003). *La fabrique de l'opinion publique: la politique économique des médias américains*, Paris, Le serpent à plumes, 2003, pp. LI-LV et 1-30.

Lectures complémentaires :

P. Bourdieu (1973). « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, no. 318, pp. 1292-1309.

A-M. Gingras (2012). « Enquête sur le rapport des journalistes à la démocratie : le rôle de médiateur en question », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 45, no. 3 pp. 685-710.

R. Miliband (1982). « Le processus de légitimation II », *L'État dans la société capitaliste*, Paris : Maspéro, pp. 243-292.

R. W. McChesney (2013). *Digital Disconnect: How Capitalism is Turning the Internet Against Democracy*, New York: New Press.

Séance 9 (13 mars) : Le destin du gouvernement de l'Unidad popular au Chili 1969-1973 (première partie)

Visionnement du film *La spirale* (première partie)

Lecture obligatoire :

*C. Altamirano (1973). *Chili: les raisons d'une défaite*, Paris : Flammarion, ch. 13.

Lectures complémentaires :

Centre de documentation d'Amérique latine (1987). *Chili, un peuple debout*.

G. Arroyo (1974). "La 'voie chilienne': une impasse?" in *Coup d'État au Chili*.

F. Gaudichaud (2013) « La respiration saccadée du pouvoir populaire 1970-1973 : Entretien avec Franck Gaudichaud », *Inprecor*, septembre 2013.

G. Hermet (1983). *Aux frontières de la démocratie*, Paris : PUF.

R. Miliband (2015). « The coup in Chile », in *Class War Conservatism and Other Essays*, New York: Verso.

Séance 10 (20 mars) : Le destin du gouvernement de l'Unidad popular au Chili 1969-1973 (deuxième partie)

Visionnement du film *La spirale* (suite et fin)

Séance 11 (27 mars) : Les politiques fiscales

Lecture obligatoire :

*L. McQuaig (1987). *La part du Lion*, Montréal : Éditions du roseau, pp. 15-37, 66-69, 379-400.

Lectures complémentaires :

R. Rosanvallon (1981). « L'ébranlement intellectuel de l'État-providence », in *La crise de l'Etat-providence*, Paris : Seuil, 1981.

P. Beaulne, B. Élie, et al. (2010). *Pour une autre lecture des finances publiques* : http://classiques.ugac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/collectif_auteurs/Pour_autre_lecture_fin_pub/Pour_autre_lecture_fin_pub_texte.html#_ftn1

Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques (2009-2010). *Le Québec face à ses défis - Fascicule 1 et Fascicule 2*, Québec : Gouvernement du Québec.

W. Streeck (2014). *Buying Time : The Delayed Crisis of Democratic Capitalism*. New York: Verso, ch. 1-2.

Séance 12 (3 avril) Les politiques environnementales et la crise climatique

Lecture obligatoire :

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2019). *Communiqué de presse du GIEC*, Genève : Secrétariat du GIEC.

*S. McKay (2013). « Économie et écologie sont-elles opposées ? », in *Pour un Québec vert et bleu*, Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 9-16, 66-91.

*D. Tanuro (2010). « Le double obstacle capitaliste », in *L'impossible capitalisme vert*. Paris : L'Adécouverte, pp. 119-143.

Lectures complémentaires :

M. Abbas (2011). « L'économie politique du changement climatique », *Recherches internationales*, no. 89, pp. 151-180.

J. Barnett *et al.* (2015). « From barriers to limits to climate change adaptation: path dependency and the speed of change », *Ecology and Society*, vol. 2, no. 3.

P. Criqui *et al.* (2009). *Les États et le carbone*, Paris : Presses universitaires de France.

F. Jany-Catrice (2016). « Pour des sciences sociales du changement climatique ? », *Revue de la régulation*, no. 21, pp.

M. Huber (2019). « Ecological Politics for the Working Class », *Catalyst*, vol. 3, no. 1.

A. Malm (2016). *Fossil Capital*, New York : Verso.

K. Schubert (2009). « Penser le changement climatique : la boîte à outils de l'économiste », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 2, no. 6, pp. 62-71.

The Economist (2018). « The great inaction », *The Economist*, 1er décembre 2018.

Séance 13 (10 avril) : Les politiques de santé

Conférencière invitée : Anne Plourde

Séance 14 (17 avril) : Examen final

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.évaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.